



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 14 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et les loyers de la commune. Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 134 820.13 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 51.94 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 964 412,26 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	289 782,29	Atténuation de charges	50 000.00
Dépenses de personnel	516 743,57	Recettes des services	55 300,00
Autres dépenses de gestion courante	153 432,82	Impôts et taxes	560 978,00
Atténuation de produits	4 453,58	Dotations et participations	363 801,80
Total dépenses gestion courante	964 412,26	Autres recettes de gestion courante	52 000.00
Dépenses financières	30 107,87	Totale recettes courante	1 082 079.80
		Recettes financières	5.12
Virement à la section d'investissement	140 000.00	Excédent brut reporté	52 753.21
Total général	1 134 820.13	Total général	1 134 820.13

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,7 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,04 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11.61 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 475 978,00 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 294 190 euros, soit une hausse de de 14 864 euros.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	293 946,90	Virement de la section de fonctionnement	140 000,00
Reste à réaliser dépenses		Reste à réaliser recettes	281 146,29
Immobilisation corporelle	355 160,00		
Immobilisation en cours	0	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 241,38
Immobilisation incorporelle	14 540,77	Dotations (FCTVA, Taxe aménagement)	108 358,94
Total des dépenses d'équipement	367 260,00	Subventions	146 220,61
Emprunts et dettes assimilés	107 319,55	Emprunt	65 000,00
Total général	770 967,22	Total général	770 967,22

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- ✓ Travaux Aménagement de Bourg
- ✓ City Stade
- ✓ Parc de jeu

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 20 734,59 €
- du Département : 151 360,00 €

III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATION

a) Principaux ratios

- 1 Dépenses réelles de fonctionnement / population 729.34
- 2 Recettes réelles de fonctionnement / population 793.32
- 3 Dépenses d'équipement brut / population 271.04
- 4 Encours de dette / population 726.74
- 5 DGF / population 226.58
- 6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement 51.94 %
- 7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement 101.85%
- 8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement 34.17%
- 9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement 91.60%
- 10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement 8.06%

b) Etat de la dette

Emprunts auprès des établissements financiers	Capital restant du au 1 ^{er} janvier 2024	Remboursement Capital	Charges d'intérêt
	991 279,34	72 319,55	24 107,87

Une ligne de trésorerie est ouverte pour 150 000 €.

IV. BUDGETS ANNEXES

TRANSPORT SCOLAIRE - TRANSPORTS SCOLAIRES DE QUEYRAC - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 347,99	16 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 11 347,99
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		27 347,99	27 347,99

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	28 468,03	10 752,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 17 716,03
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		28 468,03	28 468,03

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	55 816,02	55 816,02
---------------------	-----------	-----------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II

A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	27 621,44	30 994,69
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 3 373,25	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		30 994,69	30 994,69
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	108 843,31	63 418,60
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 45 424,71
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		108 843,31	108 843,31
TOTAL DU BUDGET (4)		139 838,00	139 838,00